

SOUS-THÈME - 4.5 Gestion des systèmes d'information

PRINCIPE 43 INTÉGRATION ET USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Finalité: dans le cadre de l'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle l'officine analyse son impact sur la prise en charge de l'usager du système de santé.

À noter: l'utilisation des Intelligences Artificielles (IA) étant actuellement en plein essor, cette fiche principe pourra être amenée à être modifiée en fonction des évolutions réglementaires et techniques à venir.

QUESTIONS À SE POSER	PRATIQUES	EXEMPLES D'ÉLÉMENTS DE PREUVE
Comment sont sélectionnées les IA utilisées par l'officine ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit mettre en œuvre des critères de sélection des IA utilisées (marquage CE, validation par une autorité compétente, fonctionnalité, efficacité...). Ces critères peuvent inclure les aspects techniques mais également les impacts environnementaux liés à leur usage. 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'achat et de sélection Information CNIL, ANS ou ANSSI
Comment l'officine maîtrise-t-elle les IA qu'elle utilise ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit maîtriser ses bases de données et les algorithmes utilisés par les IA. L'officine doit connaître le fonctionnement et les limites des IA qu'elle utilise qu'elles soient indépendantes ou intégrées au LGO. L'officine doit connaître les risques liés à l'usage des IA qu'elle utilise. L'officine peut désigner un référent informatique en charge des opérations de sélection puis de contrôle des IA utilisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Liste des IA utilisées à l'officine Fiche de fonction Référent informatique Analyse de risques
Quelles sont les règles d'utilisation de l'IA ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine ne doit mettre en œuvre des IA uniquement si celles-ci apportent un service positif à ses usagers. L'IA ne doit pas se substituer à l'acte du pharmacien. Celui-ci doit toujours acter sa prise de décision finale. L'officine doit formaliser des règles d'usage de l'IA, si des IA sont utilisées pour manipuler des données des usagers de l'officine, celle-ci doit en informer au préalable ses usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> Charte éthique d'utilisation des IA Document d'information pour les usagers

Outil de référence

/



Documents de référence

- [La loi européenne sur l'intelligence artificielle - EU AI Act](#)
- [Cahier thématique n°23 - IA en santé, entre promesses et prudence - ONP](#)
- [Mettre l'intelligence artificielle au service de la santé - Ministère](#)
- [Norme ISO/IEC 42001:2023 / Technologies de l'information - Intelligence artificielle - Système de management - AFNOR](#)
- [Ethique de l'intelligence artificielle en santé - ANS](#)

